Bordereau attestant l'exactitude des informations - LYON - 6901 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 22/10/2024 - A2024/039786 - 2020 B 02486 - 487 843 120 - ABACA

ABACA

Société A Responsabilité Limitée au Capital de 15 000 Euros

Siège social : 114 rue des Guérins
69210 SAINT-GERMAIN-NUELLES

487 843 120 RCS Lyon

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ET DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE ABACA EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

ABACA

Société A Responsabilité Limitée au Capital de 15 000 Euros

Siège social : 114 rue des Guérins
69210 SAINT-GERMAIN-NUELLES

487 843 120 RCS Lyon

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ET DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE ABACA EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

* * * * * * * * * *

Aux Associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 17 octobre 2024, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître, sur une durée de 12 mois, un chiffre d'affaires de 1 502 424 euros en baisse de 273 626 euros soit 15 % par rapport à celui de l'exercice clos au 31 décembre 2022 de 12 mois également ainsi qu'un bénéfice de 6 184 euros en diminution de 33 185 euros, le résultat net de l'exercice clos au 31 décembre 2022 étant un bénéfice de 39 369 euros ;

- Au 31 décembre 2023, les capitaux propres s'élèvent à 204 803 euros et le total des dettes ressort à 239 968 euros, pour un actif circulant de 393 895 euros comprenant la trésorerie bénéficiaire de 134 220 euros ;
- Il n'a pas été établi de situation intermédiaire postérieure au 31 décembre 2023 mais les éléments enregistrés en comptabilité jusqu'à ce jour ne laissent apparaître aucune dégradation de l'activité ni des résultats ;
- Les derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023 présentent des capitaux propres s'élevant à 204 803 euros au regard d'un capital social de 15 000 euros.

Sur la base de nos travaux, nous estimons que la situation de la société telle qu'elle est analysée ci-dessus n'appelle pas d'observations de notre part, en regard de la continuité d'exploitation.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Conclusion

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons été informés et n'avons relevé aucun avantage particulier.

Fait à Lyon, le 21 octobre 2024

Le Commissaire à la transformation

GMG Audit

Julien PICARD
Associé